
Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C O M M U N E
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

14 juin 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

25 juin 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGE S..Mme BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Avant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr LIMOGE S, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.

OBJET : Subventions
exceptionnelles ASD
(finale coupe région) –
Déblocage crédits
réservés RMB, projets
écoles.

240622-10

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé  
(date de publication : 25 juin 2024).

~~~~~  
Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 6 avril 2024
relative au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

- Les écoles, dans le cadre de l'organisation de leurs différents projets,
- La radio RMB, dans le cadre de la convention de partenariat la liant avec la commune,

ont réalisé ou sont en passe de réaliser les événements annoncés lors de leur demande de subvention,

- l'équipe 1^{ère} de l'ASD a disputé un match de finale de la coupe de la région Auvergne Rhône Alpes le 12 mai 2024 et qu'il est proposé au conseil municipal d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € afin de contribuer au financement des frais de transport,

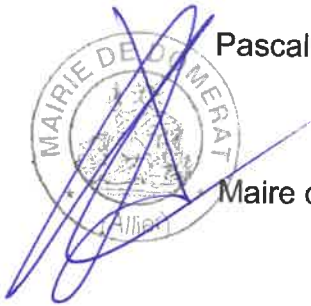


Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions exceptionnelles et complémentaires suivantes :

- ASD : 1 000 €,
- Ecole M Pagnol (découverte du Moyen-âge) : 525 €,
- Ecole F Dolto (sortie au jardin d'Aprumont) : 1 000 €,
- Ecole F Dolto (maîtrise de la langue) : 100 €,
- RMB : 4 500 €.

Le conseil municipal, après délibération, par 25 voix pour et 3 contre (Mmes Chirol, Clémensat et Mr Dequaire) **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ASD.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **AUTORISE** le déblocage des crédits réservés pour les projets d'écoles et RMB, conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024